PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2025

La séance est ouverte à 20h55 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents :	Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Brigitte BEZAMAT, Stéphanie COSTES, Xavier GAUBERT, Jérémie GAYRAUD, Ségolène MALAVAL.
Étaient excusés :	Bastien TREMOLIERES-SERMET, Dominique VILLANO.
Assistaient aussi :	Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.
Secrétaire de séance :	Ségolène MALAVAL.

REVISION DES PRIX DES REPAS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la révision annuelle des prix des repas de la cantine scolaire distribués par la société ANSAMBLE basée à Baraqueville, dont la répartition est proposée comme suit :

- A la charge de la famille : 3,34 €/repas enfant,
- A la charge de la commune : 1,11€/repas enfant,
- A la charge des adultes : 4,90€/repas adulte.

La commune continue de prendre en charge la fourniture du pain et les salaires des deux agents qui sont employés à la cantine.
Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve la révision des prix ci-dessus.

ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'Aveyron arrivait à échéance le 31 décembre 2024 et propose son renouvellement pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe le Conseil Municipal que le SMICA ne sera plus en charge du service de Wifi Public auquel la commune a adhéré en juillet 2024. Au vu du nombre de connexions recensées en un an (928), le Conseil Municipal décide de continuer et de signer le contrat proposé par la société IZYACT qui sera le nouveau prestataire de ce service.*

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, présente au Conseil Municipal un courrier de la part d'habitants du bourg de Castelnau dans lequel est demandé l'installation d'une place réservée pour les personnes en situation de handicap sur la place de l'Eglise Saint-Michel. Le Conseil Municipal approuve et charge Monsieur le Maire de l'acquisition d'un panneau de signalisation prévu pour cet usage.*

- *Monsieur Frédéric BALARD, Maire, expose au Conseil Municipal le courriel de Madame Patricia LAFON, présidente de l'association de yoga JYOTI, pour l'octroi d'une subvention. Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur le Maire du versement d'une subvention à hauteur de 300 €.*

- *Enfin, Monsieur Frédéric BALARD, Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux de réhabilitation du presbytère d'Estalane ont débutés le 15 mai dernier, par les travaux de démolition réalisés par l'entreprise SRTM12 de Saint-Rome de Tarn.*

- *Monsieur Jérémie GAYRAUD, conseiller municipal, demande aux membres du Conseil Municipal où en sont les projets de lotissement (agrandissement du lotissement Le Théron à Castelnau et création d'un lotissement à Estalane). Marc POUDEROUS, 3ème Adjoint, a contacté la société SAGE INGENIERIE afin de procéder à une étude de sol, et est dans l'attente d'un devis. Concernant l'agrandissement du lotissement Le Théron, il ne manque qu'une signature pour valider les plans d'arpentage et le procès-verbal de bornage réalisés par la SCP Christophe FOURCADIER, Géomètres-Experts.*

- *Monsieur Marc POUDEROUS, 3ème Adjoint, informe le Conseil Municipal que suite à la location de la salle d'Estalane le week-end du 20 juin 2025, des dégâts ont été commis dans le village. Compte tenu que les travaux de démolition du presbytère ont démarré et afin d'éviter tout dangers ou dégâts similaires, Monsieur POUDEROUS demande à suspendre les locations de la salle d'Estalane pendant toute la durée des travaux de réhabilitation du presbytère. Le Conseil Municipal approuve cette décision.*

- *Madame Ségolène MALAVAL, conseillère municipale, souhaite savoir comment s'est déroulé le dernier conseil d'école pour l'année scolaire 2024-2025. Madame Marie JEANJEAN, 1ère Adjointe, informe qu'un effectif de 23 enfants est prévu pour la rentrée prochaine, et également que quelques travaux ont été demandés par Madame la Directrice.*

- *Madame Danièle CARLES, habitante de la commune, informe le Conseil Municipal que le banc du parking de l'aire de jeux est détérioré et de ce fait inutilisable. Monsieur Marc POUDEROUS, 3ème Adjoint, chargera l'employé communal de se rendre sur place afin de pouvoir le remplacer.*

- *Monsieur Pascal LEBOURG, habitant de la commune, signale au Conseil Municipal le danger que représente le muret bas dans le jardin du Prieuré, donnant sur un vide de quelques mètres, et propose l'installation de garde-corps ou de balustrade afin de sécuriser les lieux, notamment pour les enfants.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.